PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 04 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de MAZERAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Micheline BERTHELOT, Maire.

Date de la convocation et publication : 27 novembre 2018

Présents : BERTHELOT Micheline - BOLLEAU Bernard - CHEMINADE Monique - GACHIGNARD Danielle - GILBERT Christian - GRELET Jean-Claude - MARCHAL Sylvain - MARCELLIN Éric - RINJONNEAU Éric - VIOLLEAU Christophe - VINET Micheline
Excusés : BARBIER Mathieu - MÉMAIN Martine - PERTUS Virginie
Absents : PITARD Jean-Claude
Secrétaire de séance : Micheline VINET

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR

1. Eglise : projet 2ème tranche de travaux
2. Eglise : maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre
3. Décisions modificatives au budget 2018
4. Questions diverses

1° **Eglise : projet 2ème tranche de travaux**

Madame le Maire propose la réalisation d'une 2ème tranche de travaux à l'église de la Nativité de la Vierge et fait part que cette tranche porterait sur la restauration extérieure du chœur.
Cette opération est évaluée à 82 850.34 € hors taxes pour les travaux.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de réaliser une 2ème tranche de travaux pour 82 850.34 €
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux
- de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat, la Région et le Département

2° **Eglise : maintenenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de revoir le contrat de maintenance pour les cloches de l'église ainsi que pour la protection contre la foudre.
Après étude des différents tarifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de la société ECH MIGNOT d'un montant de 150 € HT pour une intervention annuelle sur les cloches et la vérification de la protection contre la foudre.
- de mandater Madame le Maire pour dénoncer le contrat avec la Société LUSSAULT
- d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats d'entretien correspondants.

3° **Décisions modificatives au budget**

Le Conseil Municipal vote les modifications suivantes au budget :

Section Investissement

Dépenses :	réseaux d'électrification	4 000 €
Recettes :	virement de la section de fonctionnement	4 000 €

Section de Fonctionnement

Dépenses :	virement à la section d'investissement	4 000 €
	entretien des bâtiments	4 000 €
	entretien des biens mobiliers	1 000 €
	catalogues et imprimés	1 000 €
	entretien de la voirie	- 10 000 €

Séance levée à 21 h 10